

## Portefeuille de risque exogène Tru.X

Série N

28 février 2025

## APERÇU DU FONDS

True Exposure Investments, Inc.

Le présent document contient des renseignements essentiels que vous devriez connaître au sujet du Portefeuille de risque exogène TruX, série N (le « Fonds »). Vous pourrez trouver des renseignements plus détaillés dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir une copie, adressez-vous à votre représentant, communiquez avec True Exposure Investments, Inc. (« Trux ») au 1 844 844-8789 ou à l'adresse [contact@truxinvestments.com](mailto:contact@truxinvestments.com), ou encore consultez le site [truxinvestments.com](http://truxinvestments.com).

**Avant d'investir dans un fonds, quel qu'il soit, vous devez réfléchir à la façon dont celui-ci cadre avec vos autres placements de**

**Ce Fonds est un fonds commun de placement alternatif. Il a la capacité d'investir dans des catégories d'actifs ou de retenir des stratégies de placement qui ne sont pas autorisées pour les fonds communs de placement classiques. Parmi les stratégies spécifiques qui différencient ce Fonds des fonds communs de placement classiques, citons un recours accru aux instruments dérivés à des fins, ou non, de couverture, une capacité étendue de vendre des titres à découvert et la capacité d'emprunter de l'argent à des fins de placement. Si elles sont retenues, ces stratégies sont utilisées conformément à ce que prévoient les objectifs et les stratégies du Fonds et, selon les conditions du marché, elles pourraient accélérer le rythme auquel le Fonds**

même qu'à votre tolérance au risque.

### FAITS RAPIDES

CODE DU FONDS	TRU 107 (\$ CA) TRU 108 (\$ US)
DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE	25 mai 2022
VALEUR TOTALE DU FONDS AU 31 décembre 2024	28 742 533 \$
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	0,68 %

GESTIONNAIRE DU FONDS	True Exposure Investments, Inc.
GESTIONNAIRE DE FONDS	Inukshuk Capital Management Inc.
DISTRIBUTIONS	Revenu net et rendement du capital, sur une base mensuelle; gains en capital, en décembre.
PLACEMENT MINIMAL	Placement initial 2 500 \$; placement subséquent 25 \$.

### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit dans des positions à long et à court terme de fonds négociés en bourse (« FNB ») axés sur des secteurs, des facteurs et des marchés, de même que dans des FNB qui détiennent des lingots d'or, des titres du Trésor américain et des contrats à terme VIX afin, dans un premier temps, de préserver le capital des investisseurs, puis de le faire croître, au fil des chocs de niveau sociétal que connaît le marché. Le Fonds peut avoir recours à un effet de levier par l'emprunt d'espèces et des ventes à découvert pouvant atteindre jusqu'à 50 % de sa valeur liquidative ainsi qu'en investissant dans des produits dérivés.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 décembre 2024. Les placements du Fonds varieront.

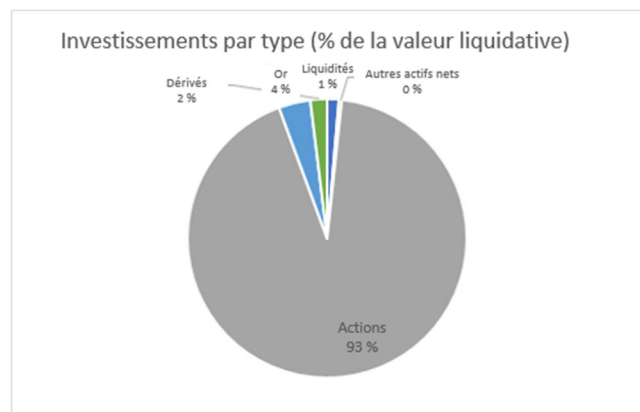
#### 10 PRINCIPAUX PLACEMENTS

% de la valeur  
liquidative

Costco Wholesale Corp.	4,6 %
Apple Inc.	4,4 %
Walmart, Inc.	4,1 %
The Procter & Gamble Company	4,1 %
NVIDIA Corporation	3,8 %
Or	3,7 %
Microsoft Corporation	3,6 %
The Coca-Cola Company	2,5 %
Amazon.com, Inc.	2,5 %
Alphabet Inc.	2,4 %

Percentage total des dix principaux placements	35,7 %
Nombre total de placements	520

#### RÉPARTITION DES PLACEMENTS



## APERÇU DU FONDS

### Portefeuille de risque exogène TruX, série N

#### QUEL EST LE NIVEAU DE RISQUE?

La valeur du Fonds peut baisser tout comme elle peut augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

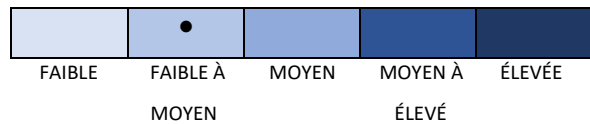
Une façon d'évaluer le risque consiste à déterminer dans quelle mesure le rendement d'un fonds évolue au fil du temps. Cette notion est celle de la « volatilité ».

De manière générale, les fonds qui montrent un niveau de volatilité plus élevé présentent des rendements qui changeront davantage au fil du temps. Ils comportent généralement un risque plus élevé de perdre de l'argent tout comme ils peuvent présenter l'occasion de réaliser des rendements plus élevés. Les fonds dont la volatilité est plus faible offrent généralement des rendements qui varient moins au fil du temps. Ils proposent généralement des rendements moins élevés et ils peuvent présenter un risque moindre de perdre de l'argent.

#### COTE DE RISQUE

TruX estime la volatilité de ce Fonds comme étant **faible à moyen**.

Comme il s'agit d'un nouveau Fonds, l'évaluation du risque est une estimation de TruX. Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur la cote de risque et sur les risques spécifiques qui ont une incidence sur les rendements du Fonds, on se reportera à la section « Quels sont les risques associés au fait d'investir dans le Fonds? » du prospectus simplifié du Fonds.

#### ABSENCE DE GARANTIE

Comme c'est le cas de la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds ne comporte aucune garantie. Il se pourrait que vous ne puissiez pas récupérer le montant que vous aurez investi.

#### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section porte sur le rendement des parts de la série N du Fonds depuis la date à laquelle cette série a été créée. Les rendements sont nets des frais. Ces frais réduisent le rendement du Fonds.

#### RENDEMENTS ANNUELS

Cette section vous indique le rendement des parts de série N du Fonds au cours des deux dernières années civiles. L'éventail des rendements et leur évolution d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer le degré de risque du Fonds dans le passé. Ils ne vous indiquent pas comment le Fonds se comportera à l'avenir.

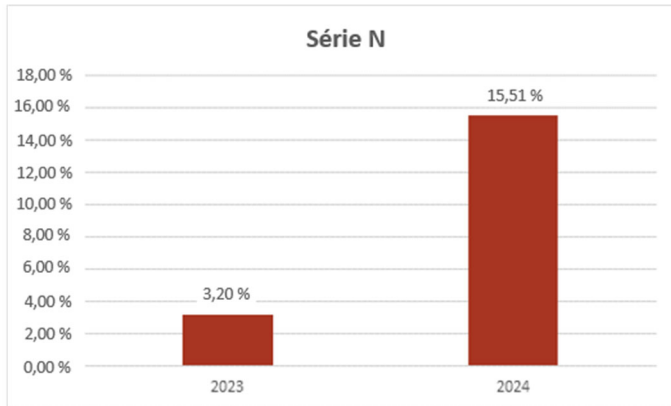
#### MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR TROIS MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série N sur 3 mois au cours des deux dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
<b>Meilleur rendement</b>	9,73 %	Janvier 2024	Votre placement augmenterait, pour passer à 1 097,33 \$.
<b>Pire rendement</b>	-8,58 %	Octobre 2023	Votre placement chuterait,

## APERÇU DU FONDS

### Portefeuille de risque exogène TruX, série N



			pour s'établir à 914,24 \$.
--	--	--	-----------------------------

### RENDEMENTS MOYENS

Au 31 décembre 2024, une personne qui a investi 1 000 \$ dans des parts de série N du Fonds depuis sa création détient maintenant 1 243 \$. Cela correspond à un rendement annuel composé de 8,82 %.

## À QUI CE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

### Aux investisseurs qui :

- sont à la retraite, ou approchent de l'âge de la retraite et qui souhaitent détenir des actions, mais qui ne peuvent pas facilement remplacer les pertes;
- sont des investisseurs prudents qui recherchent une exposition aux marchés américain et canadien;
- pourraient être confrontés à des perspectives incertaines sur le plan de leur emploi ou de leur entreprise, voire devoir assumer des dépenses d'urgence ou voir leur mobilité réduite au cours d'une période de crise exogène;
- ainsi qu'aux investisseurs institutionnels, incluant les fonds à prestations déterminées, les fonds de dotation, les fondations et d'autres entités qui doivent continuer à respecter leurs obligations en matière de financement durant des périodes de stress.

## UN MOT SUR LA FISCALITÉ

De manière générale, vous devrez payer de l'impôt sur le revenu sur l'argent que vous gagnez dans le contexte d'un fonds. Le montant de l'impôt que vous payez est fonction des lois fiscales qui s'appliquent là où vous habitez et du fait que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme dans le cas d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Vous devez garder à l'esprit le fait que, si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du Fonds seront incluses dans votre revenu imposable, que vous les touchiez en espèces ou qu'elles soient réinvesties.

## QUELS SONT LES FRAIS?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous devriez pouvoir assumer pour acheter, détenir et vendre des parts de la série N du Fonds. Les frais – y compris les commissions éventuelles – peuvent varier d'un fonds à l'autre. Le fait que les commissions soient plus élevées pourrait inciter des représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Renseignez-vous au sujet des autres fonds et placements qui pourraient vous convenir, à moindre coût.

### 1. FRAIS D'ACQUISITION

Vous n'avez aucuns frais d'acquisition à payer lorsque vous achetez ou vendez des parts de la série N du Fonds.

### 2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence puisqu'ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2024, les frais du Fonds s'élevaient à 1,60 % de sa valeur, ce qui correspond à 16,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation du Fonds.	0,68
<b>Ratio des frais d'opération (RFO)</b> Il s'agit des frais de transactions du Fonds. Cela comprend 0,84 % des frais d'intérêts liés à l'effet de levier du Fonds.	0,92

## APERÇU DU FONDS

### Portefeuille de risque exogène TruX, série N

Frais du Fonds	1,60
----------------	------

#### Information complémentaire sur les commissions de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée sur les parts de la série N.

#### AUTRES FRAIS

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de négociation à court terme	Si vous vendez des parts du Fonds dans les 30 jours suivant l'achat, une somme équivalente à 2 % de la valeur de ces parts vous sera réclamée.
Rémunération par honoraires	Vous pouvez acheter et détenir des parts dans un compte de rémunération sous forme d'honoraires auprès de la société de votre représentant ou par l'intermédiaire de votre courtier à escompte. Si vous détenez vos parts dans un compte de rémunération sous forme d'honoraires, vous pourriez payer des frais directement à la société de votre représentant ou à votre courtier à escompte.

#### QU'ADVIENT-IL SI JE CHANGE D'AVIS?

En vertu de la législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- De vous retirer d'une convention d'achat de titres de fonds communs de placement dans les deux jours ouvrables suivant la réception d'un prospectus simplifié ou d'un document Aperçu du fonds; ou
- D'annuler votre achat dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de l'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit d'annuler un achat ou, dans certaines administrations, de réclamer des dommages et intérêts, si le prospectus simplifié, le formulaire annuel d'information, le document Aperçu du fonds ou les états financiers contiennent une fausse déclaration. Vous devez agir dans le délai fixé par la loi sur les valeurs mobilières en vigueur dans votre province ou territoire.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou adressez-vous à un avocat.

#### POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Communiquez avec TruX ou avec votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du Fonds ainsi que tout autre document d'information. Ces documents et l'Aperçu du fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

True Exposure Investments, Inc.  
130, rue King Ouest  
Bureau 1900  
Toronto (Ontario) M5X 1E3

Sans frais : 1 844 844-8789  
Courriel : [contact@truxinvestments.com](mailto:contact@truxinvestments.com)  
[www.truxinvestments.com](http://www.truxinvestments.com)

Pour en apprendre plus sur les placements dans les fonds communs de placement, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, qui est disponible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).